

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	8

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 8	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 7 Juin à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 28/05/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/06/2025.

Présent(s) : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal, ROBERT Claude à M. LONGCHAMBON Vladimir

Excusé(s) : M. ARNAUD Daniel

Absent(s) : Mmes : CHABERT Nadège, CHARRETON Amandine

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Les procès-verbaux des séances précédentes ont été lus et adoptés.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2025_05_02 – MODALITES D'EMPLOI ET DE REMUNERATION D'UN AGENT TECHNIQUE PAR VOIE DE MISSION INTERIMAIRE VIA LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 63 POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

VU :

- le Code général de la fonction publique ;
- la délibération n°2025_01_04 du 18 janvier 2025 portant adhésion au service Intérim du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme (CDG 63) ;
- la convention d'adhésion au service Intérim du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme en date du 7 février 2025.

CONSIDERANT ce qui suit :

- Le surplus d'activité actuel, notamment en raison de l'absence d'agent technique en début d'année sur une période de 3 mois ;
- la possibilité de recourir au service Intérim du CDG 63 pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité.

Exposé de M. le Maire :

M. le Maire propose de faire appel au service Intérim du CDG 63 pour l'emploi d'un agent technique contractuel afin de répondre à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Il invite les membres du Conseil municipal à se prononcer sur le recours à ce service et à fixer les conditions du contrat à établir.

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le **12 JUIN 2025**



ID : 063-216302380-20250607-2025_05_02-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

1. D'AUTORISER M. le Maire à solliciter la prise en charge du recrutement d'un agent technique par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme via son service Intérim ;
2. DE CHARGER le Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme de signer un contrat de travail avec cet agent, après visite médicale, selon les conditions suivantes :

Conditions	Propositions
Motif de la mission	Accroissement temporaire d'activité
Emploi occupé	Agent technique polyvalent en milieu rural
Grade	Adjoint technique
Catégorie hiérarchique	C
Durée du contrat	1 mois renouvelable si besoin 2 fois
Durée du temps de travail	Temps complet
Rémunération	Sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique

3. Les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent seront inscrits au budget communal, aux chapitre et article correspondants ;
4. DE DONNER tous pouvoirs à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de cette délibération et signer tout document s'y rapportant.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/06/2025

Le Maire

Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire de séance

Guy LEMAITRE